



Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le 05/06/2024

ID : 007-200039808-20240528-2024\_05\_006-DE

SLO

Considérant qu'il revient au conseil communautaire, sur proposition de l'office de tourisme, de formuler la demande de classement auprès du représentant de l'Etat dans le département,

Considérant que les deux Offices de tourisme « Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche » et « Gorges de l'Ardèche Pont d'Arc » étaient tous deux classés en 1<sup>ère</sup> catégorie.

Considérant que ce classement est prononcé pour cinq ans et qu'il est caduque, l'Office de tourisme « Pont d'Arc Ardèche » doit présenter un dossier de renouvellement à sa nouvelle échelle.

Considérant que l'Office de tourisme déposera un dossier de classement en catégorie 1 auprès de la Préfecture de l'Ardèche,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

**Décide** de solliciter auprès de Madame la Préfète de l'Ardèche le classement de Gorges de l'Ardèche Tourisme en catégorie 1.

Le Président

Luc PICHON

La Secrétaire

Sylvie CHEYREZY

